

Commune Aigues-Vives

Procès-Verbal

Séance du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026

Présents : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, GERMAIN Catherine, MENDES Anne-Marie, GERLING Sylvie, FAU Patrick, RAMOS DOS SANTOS José, OROSQUETTE Bénédicte, VILLARZEL Pierre-André, BORIES Jordan, AZAM Elyan, DAUDON Georgia, RODRIGUES Roger.

Secrétaire de séance : GERMAIN Catherine

Date Convocation du Conseil Municipal : 01/06/2026

Début séance : 18h30

Fin séance : 20h15

Ordre du jour :

- 1 - Désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 27 Septembre 2026 : Voir décret portant convocation des collèges électoraux joint au mail avec le compte rendu du précédent conseil.
 - 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026
 - 3 - Délégations de fonctions du conseil municipal au maire
 - 4 - Désignation du correspondant défense
 - 5 - Projet Mme PAPILLON Camille
 - 6 - Formation des élus communaux
 - 7 - Repas annuel du conseil municipal
 - 8 - Fête du village 2026
 - 9 - Questions Diverses
-

1) Désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Liste groupée pour les titulaires	Liste groupée pour les suppléants
- Oms Jean-Pierre - Fabre Pascale - Da Silva Antonio	- Da Silva Teixeira Mélanie - Germain Catherine - Gerling Sylvie

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Nombre de votants : 14 (Ramos Dos Santos José ne vote pas)

Président du vote : Oms Jean-Pierre

Secrétaire de vote : Daudon Georgia

Scrutateurs : Azam Elyan, Germain Catherine, Da Silva Teixeira Mélanie, Bories Jordan.

Résultat du vote :

Liste	Nombre de votants	Bulletins Pour	Bulletins Blancs
Oms Jean-Pierre Fabre Pascale Da Silva Antonio	14	11	3
Da Silva Teixeira Mélanie Germain Catherine Gerling Sylvie	14	11	3

2) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Seules les personnes présentes à la séance du 21 avril 2026 peuvent voter.

Georgia Daudon était absente le 21 avril, elle avait donné procuration à Elyan Azam. Elle signale sa surprise à la lecture du Procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 de ne pas avoir trouvé trace dans ce procès-verbal des questions quelle avaient transmises à la mairie par mail.

3) Délégation de fonctions du conseil municipal au maire

La délibération en date du 31/03/2026 transmise en préfecture le 02/04/2026 n'est pas conforme et doit être retirée aux motifs que les limites ou les conditions dans lesquelles la délégation s'exerce doivent être fixés.

Les alinéas 2, 3, 15, 16, 17, 21, 22, 26 et 27 doivent être modifiés.

Les nouveaux alinéas modifiés ont été lus.

Vote : Unanimité pour.

4) Désignation du correspondant défense

Le ministre des Armées nous demande de désigner un correspondant défense sur la commune afin de bénéficier d'un relais privilégié auprès de nos armées.

Jean-Pierre Oms se porte candidat à cette fonction.

Vote : Jean-Pierre Oms est désigné correspondant défense à l'unanimité

5) Projet Mme PAPILLON Camille

Mme Camille Papillon a un projet d'ouverture de salon de coiffure, ongles et esthétique sur la commune dans un local existant situé sur sa propriété.

Mme Camille Papillon va solliciter des aides auprès de l'Etat au titre du Fonds de soutien au commerce rural. Dans ce cadre, la préfecture lui demande une délibération du conseil municipal qui mentionne que la commune ne s'oppose pas au projet.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au projet d'ouverture d'un salon de coiffure, ongles, esthétique présente par Mme Camille Papillon

Vote : adopté à l'unanimité.

6) Formation des élus communaux

Dans les trois mois suivant son installation, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre (entre 2 et 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus).

Pour la commune d'Aigues-Vives, l'enveloppe totale des indemnités s'élève à 45 074,40 euros pour l'année.

Le crédit de formation doit donc être compris entre 901,49 euros et 9 014,88 euros pour l'année.

Ainsi le budget communal consacré à la formation des élus est fixé à 900 euros. Cette dépense sera payée par la commune.

Remarque 1 : l'AMA (Association des Maires de l'Aude) propose de nombreuses formations gratuites pour les membres du conseil municipal.

Remarque 2 : Possibilité de s'abonner à une (ou plusieurs) newsletter via le site maire-info

Remarque 3 : Chaque élu peut aussi bénéficier du DIF Elus (Droit individuel à la Formation) mais ce dispositif n'est pas financé par le budget de la commune.

Proposition : le conseil municipal décide de fixer le crédit annuel destiné à la formation des élus à 2% de l'enveloppe totale des indemnités de fonction allouées aux élus.

Vote : pour à l'unanimité

7) Repas annuel du conseil municipal

Chaque année les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel technique et administratif se retrouvent le temps d'un repas au restaurant pour un moment convivial (les conjoints et enfants sont également conviés). Ce repas est pris en charge par la collectivité.

Jean-Pierre Oms propose de faire ce repas le dimanche 30 aout à midi au restaurant L'ail éclaté à Douzens.

Ce projet de repas entraine des remarques et des questions :

- Globalement tout le monde est unanime pour dire que l'idée d'un repas est intéressante pour la cohésion de l'équipe, l'aspect convivialité etc...
- Globalement tout le monde est unanime *pour joindre les conjoints et enfants à cet évènement*
- Des questions surviennent quant à la légitimité *d'offrir le repas aux conjoints et enfants par la collectivité.*

N'ayant pas tous les éléments lors de la séance pour déterminer ce qui possible de faire (ou pas) au vu de la loi, voici ce qui a été décidé :

- **Maintien du repas avec conjoints et famille le 30 aout midi.**
- **Jean-Pierre Oms va contacter la perception (Impôts) pour savoir exactement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas au vu de la loi.**
- **En fonction des informations obtenues :**
 - o **Soit il est possible d'offrir le repas aux conjoints et enfants par la collectivité**
 - o **Soit il est impossible d'offrir le repas aux conjoints et enfants par la collectivité et dans ce cas, nous trouverons une solution (cagnotte entre nous ou autres) pour qu'ils puissent venir sans couter un centime à la collectivité.**

8) Fête du village 2026

Samedi 6 juin a lieu la fête du village.

Concernant le repas du 6 juin, voici un point sur les inscrits

- Adultes : 134
- Enfants : 12

Petit point d'organisation ...besoins de bras :

- Samedi 6 juin matin : installer les tables et les chaises
- Samedi 6 juin apéritif : service apéritif
- Dimanche 7 juin matin : nettoyage et rangement

9) Questions Diverses

Remarque : les questions diverses doivent être posées avant l'envoi des convocations de la séance N (car elles doivent apparaître dans l'ordre du jour de la convocation). Si elles sont posées après l'envoi de la convocation, elles seront traitées à la séance suivante (N+1).

a) Climatisation des écoles

Il a été demandé à l'électricien Christophe PIOCH d'actualiser son devis.

Il a été demandé un autre devis à Christophe Sonzogni (plombier à Aigues Vives).

Ces devis concernent l'école maternelle, l'école primaire et l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Chaque installation fonctionnera de manière indépendante.

Si les devis sont cohérents, chacune des entreprises prendra une partie des travaux.

b) Ecoles et vague de chaleur

Lors de la semaine de grosses chaleurs, Jean-Pierre Oms est allé voir les enseignantes (maternelle et primaire).

Si de telles situations climatiques revenaient avant la réalisation des travaux cités en a) , il sera fourni des climatisations mobiles pour l'école maternelle, l'école primaire et l'ALAE pour un coût estimé de 300 à 350 euros (par appareil). Georgia Daudon a indiqué qu'il serait peut être judicieux d'étudier la possibilité de louer ces appareils (en effet, une fois l'installation de la climatisation dans les écoles et l'ALAE sera installés, ces appareils ne seront plus utiles).
